



Cabinet du Président

Cabinet

Cabinet-Mission Coopération Internationale

Affaire suivie par : Clotilde Neels-Ahouansou
Poste: 84 44

2014-CP-5132

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 20 juin 2014

**POLITIQUE B07 AIDER AU DÉVELOPPEMENT ET SOUTENIR LA
DYNAMIQUE YVELINOISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

**CONVENTION 2014-1 DE MISE EN OEUVRE DU FINANCEMENT EUROPÉEN
AVEC LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU MONO (BÉNIN)**

Code	B0701		
Secteur	Coopération		
Programme	Yvelines, partenaires du développement		
Opération	Coopération décentralisée		
<i>Données financières</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	
Enveloppes de financement	CP DIS	CP DFS	CP DFD
Montant actualisé	1 647 422,00€	392 618,00€	
Montant déjà engagé	458 146,00€	259 766,00€	
Montant disponible	1 189 276,00€	132 852,00€	
Montant réservé pour ce rapport	128 910,00€	74 650,00€	

Recette attendue : 342 196€

La présente délibération vise à adopter la convention 2014-1 de mise en œuvre du financement européen avec le Groupement intercommunal du Mono pour la mise en œuvre de sa stratégie intercommunale de gestion des déchets ménagers initiée en 2012 qui prévoit un soutien du Département des Yvelines d'un montant total de 203 560 € pour cette année 2014.

I. LA COOPERATION AVEC LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU MONO.

Accord de coopération		Coopération Mono (Bénin)	
Date de signature de l'accord-cadre :	2008 (renouvellement en 2012)		
Collectivité partenaire :	Groupement intercommunal du Mono		
Type de coopération :	Directe (sans intermédiaire)		
Autres partenaires dans le pays :	Association nationale des communes du Bénin		
Autres partenaires en France :	Direction des routes et des transports du Département, Agence départementale de conseil aux communes		
Domaines de coopération	Eau et assainissement	Construction de latrines municipales, mise en place d'un service intercommunal de gestion des déchets	
	Gouvernance	Accompagnement pour la création d'un établissement public de coopération intercommunale	
	Frais administratifs	Volontaire de solidarité internationale, stages, missions	
Financements départementaux	Total des engagements depuis la signature de l'accord	Montants déjà versés	Présent rapport
Eau et assainissement	951 074,47 €	951 074,47 €	203 560,00€
Gouvernance	211 047,41 €	211 047,41 €	
Frais administratifs	86 069,60 €	67 889,85 €	
Total	1 248 191,48 €	1 230 011,73 €	203 560,00€
Subventions obtenues pour cet accord	Ministère des affaires étrangères : 64 000€ sur la période 2010-2012 / Union européenne : 1 300 894€ pour le programme "gestion des déchets" sur la période 2012-2016		

Le Département des Yvelines s'est engagé en 2008 avec les six communes du Mono, qui ont formé entre elles une association « Groupement intercommunal du Mono ». L'accord de coopération a été renouvelé pour la période 2012-2015 et concerne 5 domaines :

- organisation et gestion des déchets ménagers ;
- accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations ;
- maîtrise des inondations à travers des actions de prévention et de secours ;
- valorisation du patrimoine du Mono à travers le tourisme et la culture ;
- renforcement de l'intercommunalité constituée entre les six communes du Mono.

L'association évolue aujourd'hui vers un statut d'EPCI, permis par la loi depuis les décrets d'application parus en 2012, et le Département accompagne cette évolution institutionnelle. Au niveau sectoriel, le Département et le Mono sont engagés dans un ambitieux programme visant la création d'un service intercommunal de gestion des déchets ménagers urbains, pour lequel un cofinancement européen a été obtenu pour la période 2012-2016 (projet conjoint avec un service similaire au Togo).

II. BILAN DE LA PERIODE 2012-2013

Une première convention signée le 13 avril 2012 a permis de démarrer le projet en mobilisant un budget global de 677 745€. Suite au bilan portant sur l'année 2012, un avenant à cette convention a été signé le 25 septembre 2013 permettant de réviser le contenu de la convention

initiale et d'organiser une réaffectation des ressources disponibles pour l'année 2013. Le budget prévisionnel pour la période 2012-2013 était de 713 977€, dont 642 246€ apportés en subvention au GI-Mono par le Département des Yvelines. Conformément au projet présenté et accepté par l'Union européenne, une présentation du projet par activité peut être proposée.

<i>En euros</i>	Prévisionnel 2012-2013	Réalisé au 31/12/13
Mise en place d'un service de pré-collecte	103 410,56€	88 390,13€
Mise en place des points de regroupement des déchets	220 866,26€	122 284,71€
Mise en place du service de transport des déchets	85 832,61€	53 166,60€
Campagne de communication de sensibilisation à la propreté	4 913,58€	4 867,85€
Renforcement des moyens de propreté urbaine	6 722,39€	3 194,72€
Équipement des espaces publics	6 860,21€	2 058,06€
Aménagement d'une décharge intercommunale	197 870,46€	39 817,78€
Formation continue de l'équipe technique du GI-Mono	2 317,23€	686,02€
Mobilisation de la population pour la propreté urbaine	3 304,48€	3 586,06€
Appui au fonctionnement de l'équipe technique du GI-Mono	50 955,27€	46 064,83€
Echanges d'expériences	11 426,75€	6 993,53€
Quadrilogues	3 996,91€	2 124,83€
Campagne de communication sur la promotion du service	15 500,71€	14 574,59€
TOTAL	713 977,42 €	387 809,71 €

Les principaux écarts constatés viennent du fait que l'aménagement de la décharge finale a dû être suspendu en raison de difficultés locales relative à la mise à disposition du terrain (impliquant un montant de 158 052,68€ non dépensé), et parce que de nombreuses dépenses engagées en 2013 n'ont pas été réglées dans leur intégralité sur l'exercice 2013 (93 183€ non dépensés concernant les points de regroupement, et 30 118€ non dépensés concernant les études et la validation du site de la décharge) mais l'ont été au début de l'année 2014.

Concernant les recettes, le bilan suivant peut être présenté :

	Prévisionnel 2012-2013	Réalisé au 31/12/2013	à reporter
Contribution des six communes du Mono	71 731,42€	45 839,25€	25 892,17€
CG78 - Subvention de fonctionnement	62 389,00€	62 389,00€	
CG78 - Subvention d'investissement	579 857,00€	579 857,00€	
TOTAL	713 977,42€	688 085,25€	25 892,17€

Un reliquat de 300 275,54€ est constaté auxquels s'ajoutent 25 892,17€ d'arriérés des contributions des communes du Mono représentant un total de 326 167,71€ à reporter au budget 2014.

III. CONVENTION 2014-1.

Le Département des Yvelines a remis son rapport d'activités début avril à l'Union européenne proposant une mise à jour du programme quinquennal dans la limite de l'enveloppe initiale.

Activité	Budget prévisionnel
Mise en place d'un service de pré-collecte	14 415,98€
Mise en place des points de regroupement des déchets	92 556,37€
Mise en place du service de transport des déchets	25 763,88€

Campagne de communication de sensibilisation à la propreté	1402,53€
Renforcement des moyens de propreté urbaine	3 527,67€
Equipement des espaces publics	4 802,14€
Aménagement d'une décharge intercommunale	323 735,02€
Valorisation des déchets	1 829,39€
Mobilisation de la population à la propreté urbaine	2 317,23€
Fête de l'environnement	7 470,00€
Formation continue de l'équipe technique du GI-Mono	686,02€
Appui au fonctionnement de l'équipe technique du GI-Mono	41 522,03€
Echanges d'expériences	16 068,13€
Evaluations	6 555,31€
Quadrilogues	2 039,01€
Campagne de communication sur la promotion du service de gestion des déchets	6 205,82€
Sondage	1 829,39€
TOTAL	552 725,92€

Pour mener à bien ce programme d'activités, le plan de financement est le suivant :

RECETTES	2014
Reliquat avenant 2013	300 275,00€
Arriérés dus par les six communes du Mono	25 892,00€
Contrepartie des six communes du Mono	22 999,00€
Subvention du Département des Yvelines 2014	203 560,00€
TOTAL GENERAL	552 726,00€

La contribution du Département des Yvelines au programme 2014 représente un total de 203 560€ (répartis en 128 910€ d'investissement et 74 650€ de fonctionnement).

Elle sera versée en deux fois sur le compte spécifique ouvert par le Groupement intercommunal du Mono: 80% à la signature de la convention et le solde de 20% une fois exécuté 50% du budget prévisionnel de l'avenant, justifié par un rapport intermédiaire d'exécution comprenant les justificatifs comptables.

Dans le cadre du financement accordé par l'Union européenne au Département, une demande de 342 196,70€ lui est adressée.

IV. PROPOSITION.

Au vu des éléments présentés dans ce rapport, je vous invite à vous prononcer sur la délibération suivante :

- autoriser la signature de la convention la convention 2014-1 avec le Groupement intercommunal du Mono ;
- autoriser au titre du Budget départemental 2014 les engagements suivants :
 - a. 74 650€ en tant que subvention de fonctionnement au bénéfice du GI Mono ;
 - b. 128 910€ en tant que subvention d'investissement au bénéfice du GI-Mono ;
- solliciter une subvention d'un montant de 342 196,70€ auprès de l'Union européenne ;

Le projet de délibération suivant vous est ainsi soumis :